

**Alors que les récoltes de betteraves ont démarré en bonnes conditions, les premiers semis de colza avancent rapidement, tandis que les derniers semis lèvent à peine.**

## **COLZA**

### **Altises mieux vaut prévenir**

Les altises sont (avec les pucerons) les ravageurs d'automne les plus susceptibles de nécessiter des applications insecticides. Or on le sait désormais, non seulement ces applications sont de moins en moins efficaces sur populations résistantes en fort développement, mais elles perturbent les populations d'auxiliaires pourtant très efficaces sur pucerons et sur les larves d'altises même quand on les croit à l'abri dans les tiges de colza. En effet les pieds attaqués par les altises émettent un signal qui attire certains micro-hyménoptères. Une fois sur la plante, ces derniers sont capable de localiser précisément les larves grâce aux mouvements et aux bruits qu'elles font en se nourrissant. Les espèces adaptées sont ensuite capables de déposer un œuf dans les larves qui seront consommées par le parasite et cela à travers la tige ou le pétiole de colza.

Au final dans les années à forte pression, il faut bien admettre que les niveaux d'attaque sont beaucoup moins corrélés à l'absence ou pas de protection, qu'au niveau de risque agronomique. C'est donc en mettant en œuvre une stratégie de protection intégrée basée sur le principe d'évitement que l'on maîtrisera le plus efficacement ces ravageurs.

### **Stratégie d'évitement en PI sur altises**

Statistiquement parlant, semer entre le 15 et le 20 août pour assurer une levée rapide et homogène car le climat passe souvent au sec fin août-début septembre et les semis de fin août ont plus souvent des difficultés.

Pour compenser le risque élongation choisir une variété peu sensible, semée de préférence au semoir de précision afin de réduire la densité en visant moins de 40 pieds levés. Ces semoirs assurent généralement un rappuyage de la ligne de semis également bénéfique. Avec ces précaution un régulateur ne sera pas nécessaire, le risque élongation et phoma étant à relativiser au regard de l'avantage à avoir de beaux colzas entrée hiver.

Associer du fenugrec (ou souvent plus facile de la féverole par exemple) qui apporte un effet répulsif significatif, en plus de l'azote bien sûr et de la stimulation de la vie du sol.

Apporter du phosphore en localisé, voire un peu d'azote avant le 31 août en situation à très faible disponibilité.

Entre le stade levée et 4 feuilles, ne pas détruire de repousses de colza à proximité (vrai aussi pour les pucerons) pour éviter que les ravageurs dérangés dans les repousses, ne se rabattent sur les cultures.

Ne pas faire d'impasse sur l'apport de soufre sortie hiver (voir bore et/ou molybdène dans les parcelles sableuses à risque).

### **Faible activité limaces à suivre sur petits colzas**

L'activité des limaces est en légère hausse sous les averses, mais les attaques sont « globalement... limitées » (Sce BSV). La stratégie d'évitement sur altises permet également de limiter la pression limaces en préservant leurs prédateurs.

Les pièges permettent de se mettre en alerte, y compris en conditions sèches, vis-à-vis d'une éventuelle attaque au retour de pluies. Mais ce qui compte avant tout pour déclencher une

éventuelle intervention, c'est la présence de dégâts sur plantes. Avec des colzas qui démarrent vite et bien, la stratégie d'évitement altises permet donc de limiter également le risque limaces. Les colzas ayant déjà atteints le stade 4 feuilles sont en effet moins sensibles à l'appétit des limaces.

Rappelons qu'il ne faut pas mettre de granulés antilimaces sous les pièges. Pourquoi ? avec le Mesuroil (interdit depuis) on exagérerait le risque car les limaces de passage sous le piège y mourraient très rapidement alors que sans granulés certaines en repartaient avant la levée du jour. Avec le méthaldéhyde et surtout le phosphate ferrique, les limaces vont s'enterrer dans le sol pour pourrir, et vous ne les verrez pas. On sous estime donc le risque. Le dessous des pièges doit rester en conditions naturelles représentatives de la parcelle : sans antilimaces.

Ne traiter que si nécessaire. Même le phosphate de fer (Sluux) sous sa forme chélatée est toxique pour les vers de terre, surtout les anéciques en raison de leur mode d'alimentation à la surface du sol. Ils meurent ensuite discrètement dans les profondeurs du sol ne laissant, maigre consolation, que leur galeries qui peuvent néanmoins persister plusieurs années dans les sols stables.

### Cas des désherbages complémentaires

Dans les parcelles à sanves/ravenelles, attendre pour les applications de Cent7. Elles sont possibles à partir de 4 feuilles, mais elles sont plus sélectives après quelques gelées qui endurecissent le colza en épaississant les cuticules. Avec la solution Calisto il est impératif d'attendre les premières gelées. Penser au binage qui règle le problème au moins dans l'inter-rang.

Dans certaines parcelles en non labour après céréales, et en cas de fortes pertes de grains (menus grains, dégâts de grêle), malgré les déchaumages qui ont déjà réglé une partie du problème, les niveaux d'infestation nécessitent parfois une intervention sans attendre la fin des levées de graminées. Dès 3 feuilles des premières repousses, utiliser [Centurion 240 EC](#) à 0,4 L/ha + Actorib B 1L/ha. Il est trop tôt pour les solutions Kerb ou Ielo, et sur fortes infestations de repousses (plus de 10 repousses par m<sup>2</sup>), on ne peut pas les laisser concurrencer les cultures.

### Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 13 septembre 2017 (BSV G.C. N°30), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, H. Hémerlyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**